

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 313-C-P
Boussens – Bioley-Orjulaz

En raison de la pose d'un nouveau revêtement entre Boussens et Bioley-Orjulaz. Le tronçon de la Route Cantonale N° 313-B-P, compris entre l'intersection avec la route de Boussens (RC 303-C-P) et la localité de Bioley-Orjulaz, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du mercredi 9 juillet 2025

A 07h00

Au vendredi 11 juillet 2025

A 07h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par la Boussens – Bettens – Bioley-Orjulaz dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes d'Assens, Bettens, Boussens
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Echallens
- ECA, Pully, SDIS
- Transport public
- DGMR Région Centre
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



RC 313-C-P Boussens - Bioley-Orjulaz

Date	Dessin	Référence	N° Plan
16.06.2025	CSA	2521-05-E5	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

